

# Facebook

## Page préfet du Puy-de-Dôme

### Charte d'utilisation et de modération

#### **Objectifs :**

La page Facebook préfet du Puy-de-Dôme a pour objectif de diffuser des informations et actualités en lien avec l'action de l'État et ses services dans le département du Puy-de-Dôme. Elle a pour but de constituer un espace d'échange et d'interaction avec les utilisateurs de Facebook.

#### **Objectifs de la charte :**

Préciser aux utilisateurs de Facebook les conditions de consultation et d'interaction de cette page.

L'utilisateur Facebook, en interagissant avec la page préfet du Puy-de-Dôme accepte sans réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur le mur d'actualité de la page, à la respecter.

#### **Accès à la page Facebook préfet du Puy-de-Dôme :**

La page préfet du Puy-de-Dôme est un espace ouvert à tous. Pour y accéder, l'internaute doit s'être inscrit au préalable sur Facebook, dans le respect des conditions définies pour son fonctionnement.

#### **Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés :**

Les internautes sont libres de poster leurs publications sur le mur de la page préfet du Puy-de-Dôme pour apporter une information ou susciter le débat sur la page.

Les commentaires sur le mur sont visibles dès qu'ils sont postés pour publication. Ils ne sont modérés qu'à posteriori par le service de la communication interministérielle de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits de personnes. Sont interdites, sans que cette liste soit limitative :

- les contributions à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite ou obscène ;
- les contributions incitant à la violence, à la commission d'un délit ;
- les contributions incitant à la discrimination ou à la haine ;
- les contributions formulées de manière à heurter la sensibilité des personnes mineures ;
- les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ;
- les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.

Les utilisateurs s'engagent à respecter les règles suivantes :

- les contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges ;
- les contributions doivent utiliser un langage correct et compréhensible ;
- les contributions ne doivent pas présenter de caractère répétitif.

#### **Réponses et modération :**

L'espace d'information et d'échange constitué par la page Facebook préfet du Puy-de-Dôme est modéré a posteriori dans le but d'une utilisation paisible et de permettre des échanges constructifs avec les utilisateurs. Les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de bloquer les utilisateurs dont les contributions ne respecteraient pas les prescriptions notamment en cas de contributions répétitives et après information de l'utilisateur sur la présente charte de modération.

Les demandes formulées sur la page Facebook préfet du Puy-de-Dôme sont étudiées et font l'objet d'une réponse. Les demandes doivent respecter les prescriptions de la charte.